

Bilan du contrôle fiscal pour 2024 : 16,7 Md€ réclamés !



© 2025 Les Echos Publishing

La Direction générale des Finances publiques (DGFiP) a publié son rapport d'activité pour 2024.

Des résultats en hausse

S'agissant de la lutte contre la fraude fiscale, il en ressort que 16,7 Md€ de redressements (impôt et pénalités) ont été réclamés auprès des particuliers et des entreprises à la suite des contrôles fiscaux opérés en 2024, contre 15,2 Md€ en 2023 (+9,9 %), soit 1,5 Md€ de plus. Quant au montant effectivement encaissé par l'État, il est évalué à 11,4 Md€, un niveau supérieur à celui de 2023 (+800 M€).

Précision : les redressements ont concerné principalement l'impôt sur les sociétés (4,1 Md€), les droits d'enregistrement (3,6 Md€), la TVA (2,4 Md€) et l'impôt sur le revenu (1,9 Md€).

En pratique, 237 558 contrôles sur pièces (c'est-à-dire à distance) ont été effectués auprès des entreprises en 2024, dont 112 752 au titre des demandes de remboursement de crédits de TVA.

Montée en puissance de l'IA

Ces résultats reposent notamment sur la montée en puissance du recours à l'intelligence artificielle (IA) qui permet de mieux cibler les contrôles. Comme l'an dernier, 56 % des contrôles auprès des professionnels ont été réalisés grâce à cette technologie en 2024.

Du côté des particuliers, l'objectif est d'augmenter de 25 % les contrôles fiscaux d'ici 2027, notamment sur les patrimoines les plus élevés. Là aussi, l'IA est mobilisée pour détecter les fraudes.

À noter : en outre, les effectifs dédiés au contrôle fiscal ont été renforcés avec la création de 800 emplois au cours des 3 dernières années, dont 256 postes pour la seule année 2024.

www.economie.gouv.fr, [rapport d'activité 2024, DGFIP, juin 2025](#)

© 2025 Les Echos Publishing